

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- SECRETARIAT GENERAL -
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

---D E C R E T D/96/ 006 /PRG/SGG ---

PORTANT NOMINATION D'UN OFFICIER DE LA
GENDARMERIE NATIONALE AU POSTE DE COMMANDEMENT.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

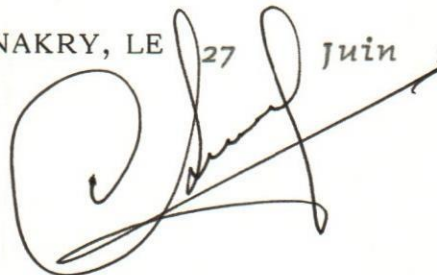
- (/U - La Loi Fondamentale ;
- (/U - L'ordonnance n° 042/PRG/SGG/87 du 28 Mai 1987, portant Statut Général des Militaires ;
- (/U - Le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994, portant additif au Décret nommant les Membres du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1 ER / Le Capitaine **Foromo KEITA**, Commandant Préfectoral Gendarmerie Nationale de Guéckédou, est nommé **COMMANDANT** du Groupement Gendarmerie Nationale de Labé.

ARTICLE 2 / Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature , sera enregistré et publié partout où besoin sera.

CONAKRY, LE 27 juin 1996



- GENERAL LANSANA CONTE -